159831 - La cause de la différence entre les dispositions législatives du Coran et celle de la Thora

question

Je sais que le point de divergence entre l'Islam et le Judaïsme réside dans la pratique du culte rendu au dieu unique et l'interdiction de pratiquer le culte des idoles. La différence fondamentale entre eux est l'existence d'un livre pour chacune des deux religion: le Coran et la Thora. Comment les enseignements du Coran se différencient ils des enseignements de la Thora?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, nous vous souhaitons la bienvenue à notre site et demandons à Allah de nous aider à vous donner des informations utiles qui vous profitent aussi bien dans votre vie profane que dans votre vie religieuse.

Deuxièmement, si vous voulez parler du judaïsme établi par Allah et de la Thorarévélée par Allah, le Coran et la Thora convergent , comme vous le dites, sur le culte à rendre à Dieu seul sans rien lui associer et sur l'interdiction de rendre le culte à tout autre, qui que ce soit. Les deux livresconvergent encore sur les grands sujets que sont la croyance aux prophètes et messagers, au jour dernier , à l'examen des comptes, au paradis et à l'enfer, etc.

S'agissant des dispositions relatives au licite et à l'illicite et aux détails des pratiques rituelles, ils font l'objet de différences entre l'Islam et le Judaïsme et entre le Coran et la Thora. Allah Très haut dit dans le saint Coran: A chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre. (Coran,5:48). chaque communauté a sa législation traitant du licite et de l'illicite et ses pratiques relatives au culte qu'elle rend à Dieu.

Notre Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a comparé la convergence de l'ensemble des

prophètes sur le fondement de la religion qui est la foi en l'unicité de Dieu, les croyances qui en découlent ainsi que le culte qu'on doit Lui rendre sans rien lui associer, et la différence de leurs législations en disant: les prophètes sont des frères consanguins; ils n'ont pas la même mère, mais leur religion est unique. (rapporté par al-Boukhara et par Mouslim).

Les frères consanguinssont issus du même père mais de mères différentes. Le fondement de la religion des prophète est unique. C'est lafoi en l'unicité de Dieu qui implique que le culte lui sont rendu à Lui seul sans aucun associé. Les détails des dispositions législatives diffèrent. Ce qui est conforme à la sagesse.

Adam avait sa loi qui lui convenait lui et ses enfants. Une loi adaptée à leur temps, loi selon laquelle un frère pouvait épouser sa sœur puisque la procréation ne pouvait être assurée en ce temps autrement. Avec l'évolution du temps, les lois ont changé de manière à s'adapter à des communautés nouvelles en des époques nouvelles. C'est ce qui amena que la loi juive interdit qu'un frère puisse épouser sa sœur alors que cela était permis dans la loi d'Adam.

Pour Jacob, toutes les denrées alimentaires étaient rendue licites. Mais, lui, il s'interdit un certain nombre de choses, et l'interdiction fut confirmée et eut force de loi pour lui et ses enfants. A ce propos Allah Très haut dit dans le saint Coran: Et je confirme ce qu'il y a dans la Thora révélée avant moi, et je vous rends licite une partie de ce qui était interdit (Coran,3:50)

Ensuite vint la loi de Jésus (PSL). Elle fut plus allégée que celle de Moise. En effet, Allah rendit licites pour les chrétiens, adeptes de Jésus (PSL) une partie de ce qui était interdit dans la loi de Moise. A ce propos Allah Très haut fait dire à Jésus (PSL°) : Et je confirme ce qu'il y a dans la Thora révélée avant moi, et je vous rends licite une partie de ce qui était interdit (Coran,3:50).

Ensuite vint la loi du Coran, celle de Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) qui s'est démarquée des législations antérieures dans certaines dispositions, à l'instar de ce qui s'était passé entre le judaïsme et le christianisme. La loi du Coran étant le sceau des législations religieuses qui restera valide jusqu'au jour de la Résurrection, elle demeure la plus belle , la plus parfaite et la plus légère. Elle est d'une souplesse qui lui permet de s'adapter aux vicissitudes des

temps et des espaces.

Voilà la cause de la différence entre les dispositions du Coran et celles de la Thora. Celles-ci sont exclusivement réservées aux fils d'Israël et elles ne durent pasjusqu'au jour de la Résurrection. Si elles sont pour la plupart adoptées par le christianisme, cela ne les a pas empêché d'évoluer en ceci qu'une partie de ce qui avait été interdit est devenue licite. Les dispositions communes à la Thora et aux Evangiles sont limitées dans le temps. Celui-ci est marqué par l'avènement de Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui). Un engagement avait été pris auprès des prophètes selon lequel si Muhammad avait été envoyé durant la vie d'un entre eux , il croirait en lui et renoncerait à sa propre mission. A ce propos Allah Très haut dit: «Et lorsqu'Allah prit cet engagement des prophètes : «»Chaque fois que Je vous accorderai un Livre et de la Sagesse, et qu'ensuite un messager vous viendra confirmer ce qui est avec vous, vous devez croire en lui, et vous devrez lui porter secours.«» Il leur dit : «»Consentez-vous et acceptez-vous Mon pacte à cette condition? «» - «»Nous consentons«», dirent-ils. «»Soyez-en donc témoins, dit Allah. Et Me voici, avec vous, parmi les témoins .Quiconque ensuite tournera le dos... alors ce sont eux qui seront les pervers«».» (Coran,3:81-82).

La loi du Coran a diffèré des autres législations antérieures afin de convenir à toutes les races humaines et en tout temps jusqu'à la fin du monde.

Quant à votre discours concernant la version de la Thora en cours de nos jours, nous ne pouvons pas ne pas vous dire franchement ce que nous nouscroyons à son sujet, quitte à vous faire de la peine. Nous espérons que vous serez assez raisonnable et réfléchi pour pouvoir distinguer entre le vrai et le faux, et espérons encore que notre réaction vous poussera à faire davantage de recherches pour atteindre la vérité.

La Thora actuelle contient des choses qu'il faut exclure résolument de la parole divine. C'est l'œuvre de modificateurs qui l'ont faussement attribué à Allah Très haut. En voici quelques exemples:

1.Le dénigrement du Seigneur, Auguste et Sublime et son assimilation aux créatures comme le

montrent ces propos: Dieu s'est battu toute une nuit avec Jacob et Jacob l'a battu! Et ces propos: Certes , Dieu a regretté d'avoir créé les humains quand il a constaté leurs actes de rébellion. Il a pleuréà en avoir mal aux yeux et les anges sont allés s'enquérir de son état! Combien Allah Très Haut transcende les propos des injustes!

2. Elle contient des insultes contre les prophètes et leur dénigrement comme ces propos: Certes, le prophète de Dieu Haron a fabriqué un veau et l'a adoré avec les fils d'Israël! et ces propos : Loth a bu du vin au point de se souler. Puis il a commis l'adultère avec ses filles, l'une après l'autre! et ces propos: Certes, Salomon (PSL) s'est apostasié à la fin de sa vie et il a adoré des idoles et construit des temples!.

3. Elle contient des erreurs, des affirmations impossibles et des contradictions

Parmi les ouvrages ayant évoqué ce sujet , citons deux livres: l'origine de l'Homme et La Bible, Le Coran, et la Science: les écritures saintes examinées à la lumière des connaissances modernes du médecin et savant français, Maurice Bucaille. Celui-ci a prouvé l'existence d'erreurs scientifiques dans la Thora et les Evangiles et affirmé en même temps qu'il n'y a pas de contradictions entre le Coran et les réalités de la science moderne. Il dit dans l'introduction de son ouvrage, à la page 29:«C'est sans aucune idée préconçue et avec une objectivité totale que je me suis d'abord penché sur la Révélation coranique en cherchant le degré de compatibilité du texte coranique avec les données de la science moderne. Je savais , par des traductions, quele Coran évoquait souvent toutes sortes de phénomènes naturels, mais je n'en possédais qu'une connaissance sommaire. C'est en examinant très attentivement le texte en arabe que j'en fis un inventaire, au terme duquel je dus me rendre à l'évidence que le Coran ne contient aucune affirmation qui pût être critiquable du point de vue scientifique à l'époque moderne.

Je fis le même examen de l'Ancien Testament et des Evangiles avec le même objectivité. Pour le premier, point ne fut besoin d'aller au-delà du premier live, la genèse, pour y trouver des affirmations inconciliables avec les données les plus solidement établies de la science de notre époque.»

Cela étant, nous avons deux causes des différences qui existent dans la Thora et le Coran:

1.la différence des législations des prophètes

2.les modifications et les manipulations dont la Thora a fait l'objet à travers le temps.

Nous demandons à Allah Très haut de nous montrer la vérité telle quelle et de nous aider à l'accepter et de nous montrer le faux tel quel et de nous aider à l'éviter .

Allah le sait mieux.